

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 16 avril 2007 relatif à la notification obligatoire des cas d'infection invasive à méningocoque

NOR : SANP0752550A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3113-1, R. 3113-1, R. 3113-2, D. 3131-6 et D. 3113-7 ;

Vu l'arrêté du 10 février 2003 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses visées à l'article D. 11-1 du code de la santé publique ;

Vu la lettre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 9 mars 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La notification obligatoire des données individuelles concernant les cas d'infection invasive à méningocoque est effectuée sur une fiche dont le modèle figure en annexe au présent arrêté. Cette annexe annule et remplace l'annexe 9 de l'arrêté du 10 février 2003 susvisé.

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
D. HOUSSIN

Nota. – L'arrêté, accompagné de son annexe, sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des solidarités n° 5 de mai 2007.